

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

**L'an deux mille vingt six**  
Et le vingt mars à 18 heures 00  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, s'est réuni exceptionnellement au Foyer Rural, sous la présidence de : Laurence LEMAIRE

Présents :  
Mesdames : DAUBREGE, ARBONNIER, FLAMENT, LEGAT, PIERART

Messieurs : DEMEURE, BOULEAU, ABDALLAG, LEMOINE, PAREE, LEFEBVRE, VOULOIR, DECHY.

Pouvoir : Mme DUSSAUSOIS donne pouvoir à M. LEMOINE

Secrétaire de séance : M. BOULEAU Nicolas

**Date de la convocation :**

16 mars 2026

**Date d'affichage :**

16 mars 2026

**Objet de la délibération :**

**Election des Adjoints**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de nuls : 0

Bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Liste de monsieur ABDALLAG Mickaël, 13 voix (treize)

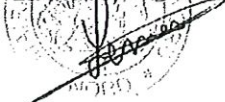
- Les membres de la liste de monsieur ABDALLAG Mickaël, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

M. ABDALLAG Mickaël  
Mme DAUBREGE Sylvie  
M BOULEAU Nicolas  
Mme ARBONNIER Nathalie

Fait et délibéré à Saint Rémy du Nord, le 20 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,



Acte rendu exécutoire par sa publication le 23 mars 2026

Et sa transmission en Sous- Préfecture le 23 mars 2026

La Maire,

